



HAL
open science

Le harem, les femmes de l'entourage royal et leurs lieux de résidence aux époques tardives : espace social ou espace clos ?

Marine Yoyotte

► To cite this version:

Marine Yoyotte. Le harem, les femmes de l'entourage royal et leurs lieux de résidence aux époques tardives : espace social ou espace clos ?. *Topoi Orient - Occident*, 2015, *Topoi*, 20 (1), pp.25-45. hal-02137763

HAL Id: hal-02137763

<https://hal.science/hal-02137763>

Submitted on 9 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ORIENT - OCCIDENT

Volume 20/1
2015



*Ouvrage publié avec le concours
de la Société des Amis de la Bibliothèque Salomon Reinach*

Comité d'honneur (au 01.01.2016) :

Jean ANDREAU, Alexandre FARNOUX, Ian MORRIS, Georges ROUGEMONT, Catherine VIRLOUVET

Comité de Rédaction (au 01.01.2016) :

Marie-Françoise BOUSSAC, Roland ÉTIENNE, Jean-François SALLES, Laurianne MARTINEZ-SÈVE, Jean-Baptiste YON

Responsable de la Rédaction : Marie-Françoise BOUSSAC

Adjoint : Jean-Baptiste YON

Maison de l'Orient et de la Méditerranée — Jean Pouilloux
7 rue Raulin, F-69365 LYON

Marie-Francoise.Boussac@mom.fr

www.topoi.mom.fr

www.persee.fr/web/revues/home/prescript/revue/topoi

Diffusion : De Boccard Édition-Diffusion, 11 rue de Médicis, 75006 PARIS

Topoi. Orient-Occident 20, Lyon (2015)

ISSN : 1161-9473

Illustration de couverture : Masque de théâtre en terre cuite ornant une lampe à huile, Égypte romaine. Dessin O.Callot, d'après *Pierre Bergé, Catalogue Archéologie* (vente 1^{er} décembre 2011), p.104, n° 171.

Illustration du dos : Lutteurs, bronze du Walters Art Museum 54.1050. Dessin O.Callot.

SOMMAIRE

Fascicule 1

Sommaire	5-8
Index des auteurs	9-10
Dossiers	
<i>Rencontres, convivialité, mixité, confrontations.</i>	
<i>Les espaces sociaux de l'Égypte tardive</i>	
B. REDON et G. TALLET, « Introduction »	11-23
M. YOYOTTE, « Le “harem”, les femmes de l'entourage royal et leurs lieux de résidence aux époques tardives : espace social ou espace clos ? »	25-45
M.C.D. PAGANINI, « The gymnasium as ‘lieu de sociabilité’ in Ptolemaic Egypt: the role of private associations »	47-58
B. REDON, « Rencontres, violence et sociabilité aux bains. La clientèle des édifices balnéaires ptolémaïques »	59-87
Fr. DUNAND, « Espace public, espace privé. la convivialité des fêtes égyptiennes »	89-107
Chr. VENDRIES, « Regard sur les spectacles à Alexandrie. Le comportement du public à travers le discours de Dion de Pruse (<i>Or.</i> 32) »	109-142
S. DHENNIN, « La nécropole à l'époque hellénistique et romaine en Égypte. Espace funéraire, espace social ? »	143-164
<i>Le thème du déclin dans l'historiographie de l'Égypte et l'Orient ancien</i>	
D. AGUT, M.-P. CHAUFFRAY et A.-E. VEISSE, « Introduction »	165-166
J. MONERIE, « De Šamaš-šum-ukin à Sardanapale : Histoire d'un mythe de la décadence »	167-185
E. JAMBON, « “Fin de siècle” ou “Belle époque” ? Réflexions sur la représentation de l'Égypte tardive chez Gaston Maspero et Ernest A. Wallis Budge »	187-208
Chr. FISCHER-BOVET, « A challenge to the concept of decline for understanding Hellenistic Egypt. From Polybius to the twenty-first century »	209-237
L. MEDINI, « Chronique d'une mort annoncée ? Le crépuscule des temples et des païens d'Égypte »	239-280
Études	
M. CASEVITZ, « Grec Παράνοια, français Paranoïa »	281-291
G. ROUGEMONT, « Épigraphie delphique »	293-321
Fr. IMBERT, « L'épigraphie des traces. L'inscription monumentale peinte de Hammâm as-Sarâh en Jordanie »	323-332

SOMMAIRE

Fascicule 2

Sommaire	337-338
À propos des <i>Finances des cités grecques</i> de L. Migeotte	
V. CHANKOWSKI et D. ROUSSET, « Introduction »	339-344
J. DAVIES, « Migeotte's Finances...: <i>Altertumswissenschaft</i> and the economic historian »	345-357
O. PICARD, « Monnaies et finances publiques dans la cité grecque »	359-368
D. ROUSSET, « Les fonds sacrés dans les cités grecques »	369-393
P.J. RHODES, « Léopold Migeotte on Athenian Finance »	395-409
A.V. WALSER, « The Finances of the Cities of Asia Minor »	411-433
V. CHANKOWSKI, « L'apport des sources d'époque impériale à la connaissance des finances des cités grecques »	435-461
D. MENJOT, « Regard sur les finances des villes de l'Occident médiéval (XIII ^e -XV ^e siècles) »	463-476
L. MIGEOTTE, « Les finances de cités grecques un an plus tard »	477-494
Variétés	
A. AL-HUSAN, J. ALIQUOT, « Retour au pays natal. L'épithète d'un bénéficiaire du gouverneur du Diospont en Arabie »	495-502
Comptes rendus	
<i>Monde méditerranéen</i>	
R. ÉTIENNE, G. CHASTAGNARET, P. Horden et S. Kionshita, <i>A Companion to Mediterranean History</i> (2014)	503-506
<i>Orient ancien, Iran, Inde</i>	
R. BOUCHARLAT, E.R.M. Dusinger, <i>Empire, Authority, and Autonomy in Achaemenid Anatolia</i> (2013)	507-510
R. BOUCHARLAT, E.W. Sauer et al., <i>The Great Wall of Gorgan</i> (2013)	511-515
P. CALLIERI, M. Shenkar, <i>Intangible Spirits and Graven Images</i> (2014)	517-522
P. SCHNEIDER, R.A. Carter, <i>Sea of Pearls</i> (2012)	523-528
V. LEFÈVRE, C. Ferrier, <i>L'Inde des Gupta (IV^e-VI^e siècles)</i> (2015)	529-535
C. FERRIER, D. Schlingloff, <i>Fortified Cities of Ancient India</i> (2013)	537-542

Monde hellénistique

- P. BRIANT, *East and West in the World Empire of Alexander. Essays in honour of Brian Bosworth* (2015) 543-550
- P.-O. LEROY, V. Bucciantini, *Studio su Nearco di Creta* (2015) 551-556
- L. CAPDETREY, P.J. Kosmin, *The Land of the Elephant Kings* (2014) 557-565
- J. LERNER, S. Plischke, *Die Seleukiden und Iran* (2014) 567-572
- J.-Fr. SALLES, G. Lecuyot, *Fouilles d'Aï Khanoum. IX. L'habitat* (2013) 573-578
- L. SÈVE-MARTINEZ, R. Mairs, *The Hellenistic Far East* (2014) 579-588
- L. SÈVE-MARTINEZ, F. Muccioli, *Gli epiteti ufficiali dei re ellenistici* (2013) 589-597
- Ch. LEROUGE-COHEN, R. Strootman, *Courts and Elites in the Hellenistic Empires* (2014) 599-603
- L. GRASLIN-THOMÉ, S. Honigman, *Tales of High Priests and Taxes* (2014) 605-614
- Fr. PROST, J. Ma, *Statues and Cities* (2013) 615-618

Égypte et Orient de l'époque hellénistique à l'islam

- J.G. MANNING, K. Burselis et al. (éds), *The Ptolemies, the Sea and the Nile* (2013) 619-622
- J.G. MANNING, K. Blouin, *Triangular Landscapes* (2014) 623-626
- Th. FAUCHER, H.-Chr. Noeske et al., *A catalogue of the Roman provincial coins from the Alexandrian mint in Alexandria* (2014) 627-629
- G. RUFFINI, Y. Broux, *Double Names and Elite Strategy in Roman Egypt* (2015) 631-636
- S. SCHEUBLE-REITER, A.-E. Veïsse, St. Wackenier, *L'armée en Égypte* (2014) 637-644
- J.-B. YON, G.Fr. Grassi, *Semitic Onomastics from Dura Europos* (2012) 645-656
- M. SARTRE, M. Restle et J. Koder (éds), *Azra'a (Zora)* (2012) 657-659
- C. SALIOU, Chr. Shepardson, *Controlling Contested Places. Late Antique Antioch* (2014) 661-666

Grèce depuis l'époque archaïque

- M. DANA, R. Garland, *Wandering Greeks* (2014) 667-673
- J. ZURBACH, Th. Tartaron, *Maritime Networks in the Mycenaean World* (2013) 675-678
- J. WHITLEY, S. Verdan, *Le Sanctuaire d'Apollon Daphnéphoros* (2013) 679-682
- M. PERRON, M. Bessios et al., *Μεθώνη Περίας I* (2012) 683-696
- W. TIETZ, I. Pernin, *Les baux ruraux en Grèce ancienne* (2014) 697-699
- T. LUCAS, A. Blaineau, *Le Cheval de guerre en Grèce ancienne* (2015) 701-706
- R. ÉTIENNE, B. Helly, *Géographie et histoire des Magnètes de Thessalie I* (2013) 707-709
- A.-C. PANISSIÉ, N. Papazarkadas (éd.), *The Epigraphy and History of Boeotia* (2014) 711-718
- M.-Th. LE DINAHET, Gr. Bonnin, E. Le Quéré (éds), *Pouvoirs, îles et mer* (2014) 719-723
- B. HOLTZMANN, A. ZAMBON, *Aux origines de l'archéologie en Grèce* (2014) 725-732

Rome et Occident

- H. BRUHNS, Ph. Kay, *Rome's Economic Revolution* (2014) 733-738
- Fr. DE CALLATAÏ, C. Apicella et al. (éds), *Les affaires de Monsieur Andreau* (2014) 739-744
- J.-Cl. DECOURT, M. P. de Hoz, *Inscripciones Griegas de España y Portugal* (2014) 745-750

**LE «HAREM», LES FEMMES DE L'ENTOURAGE
ROYAL ET LEURS LIEUX DE RÉSIDENCE
AUX ÉPOQUES TARDIVES**

Espace social ou espace clos ?

Depuis les années 1970, l'institution du «harem» dans l'Égypte ancienne a fait l'objet d'études, plus ou moins exhaustives, en raison notamment de l'intérêt croissant accordé aux *Gender Studies*. Le débat autour du harem a ainsi été initié par la publication pionnière d'Elfriede Reiser, qui constitue la première synthèse sur le sujet¹. Depuis lors, ce thème est bien souvent abordé, en particulier dans les ouvrages relatifs aux femmes de l'entourage royal², dans des notices de type encyclopédique³, ou dans des travaux portant sur des points spécifiques, tels que la composition du harem ou les termes servant à le désigner⁴.

L'enquête menée dans le cadre de notre thèse de doctorat a permis de croiser, à la lumière des études récentes, les aspects archéologiques, sociologiques, philologiques et prosopographiques⁵ qui peuvent en outre être utilisés comme éléments de comparaison avec les systèmes palatiaux du Proche-Orient dans

* Je tiens à remercier Laurent Coulon, Damien Agut-Labordère et Philippe Clancier pour les discussions et les références bibliographiques qu'ils m'ont aimablement fournies concernant respectivement le «harem» des divines adoratrices, le corpus de textes démotiques relatifs à l'invasion assyrienne en Égypte et le harem dans le Proche-Orient.

1. REISER 1972.
2. Voir par exemple ROBINS 1983 ; TROY 1986 ; ROBINS 2001 ; YOYOTTE 2008.
3. SEIPEL 1977 ; HASLAUER 2001 ; ROTH 2012.
4. NORD 1970 ; NORD 1975 ; DRENKHahn 1976 ; KEMP 1976 ; CALLENDER 1994.
5. YOYOTTE 2012a.

l'Antiquité. La principale difficulté que l'on rencontre en abordant la question du harem égyptien est le déséquilibre des sources. La majorité des références concernant le harem apparaît en effet dans les titulatures des fonctionnaires qui composent son administration, exclusivement masculine. Cependant, le harem peut être appréhendé à la fois à travers les textes, l'iconographie et l'archéologie. Autre facteur à prendre en considération, la période du Nouvel Empire est la mieux représentée dans la documentation, époque à laquelle le harem connaît un véritable essor alors que, pour les périodes précédentes ou postérieures, les informations sont bien souvent disparates. Ceci explique sans doute pourquoi les données relatives au harem entre la Troisième Période intermédiaire et l'époque ptolémaïque ont rarement été prises en compte⁶. Toutefois, un examen minutieux des textes historiques royaux, des récits narratifs et des données prosopographiques permet de s'interroger sur le harem, les femmes de l'entourage royal et leurs lieux de résidence aux époques tardives, et plus spécifiquement de tenter de comprendre comment cet espace pouvait être perçu de l'extérieur.

1. Le harem royal jusqu'au Nouvel Empire

1.1. La composition du harem

Il faut avant tout insister sur l'aspect royal du harem, trop peu valorisé dans les traductions. Si le débat reste ouvert sur la question du nombre d'épouses de certains hauts dignitaires, la polygamie ou la polygynie ne sont en aucun cas une règle générale chez les particuliers⁷.

De l'Ancien Empire à l'époque ptolémaïque, l'expression *jpt nswt*, généralement traduite par «harem royal», est attestée dans la documentation⁸. Il est délicat de définir l'expression, qui peut désigner selon le contexte : 1) le lieu de résidence des femmes, des enfants royaux (et de certains enfants non-royaux), 2) ses habitants ou encore 3) l'institution elle-même⁹. Là encore, les sources à notre disposition sont ténues et il est souvent difficile de savoir qui étaient précisément les résidents du harem. En outre, la longévité de cette institution, sur plus de deux millénaires, a forcément induit des modifications. On inclut volontiers parmi ses

6. REISER 1972, p.74-75; PRESSL 1998, p.21-22; YOYOTTE 2012b.

7. La difficulté étant de savoir si ces épouses étaient concomitantes ou successives. À ce propos, voir SIMPSON 1974, p.100-105; KANAWATY 1976, p.149-160; VACHALA 1979, p.87-88.

8. Excepté la première traduction par «gynécée» donnée dans PIERRET 1875, p.18; ERMAN 1882, p.5, 10, 12; BUDGE 1920. Nous n'adhérons pas à l'hypothèse selon laquelle *jpt nswt* pourrait désigner une «*royal counting-house*», chez LORTON 1974, p.100, dont le raisonnement est suivi dans certains contextes par WARD 1986, p.94.

9. *Wb.* I, p.67, 14-15.

habitants, toutes époques confondues, les épouses royales, les épouses étrangères, les reines-mères, les filles et sœurs de roi, ainsi que des femmes aux titres variés souvent traduits par « concubines », les enfants royaux et certains enfants non-royaux ou étrangers. Contrairement au royaume de Mari, nous ne disposons pas de listes qui nous préciseraient la composition du harem, le rang et la fonction de chacun de ses membres¹⁰. Si l'on sait que la grande épouse royale est à partir du Moyen Empire « maîtresse de l'ensemble des épouses du roi » (*hnwt hmwt nswt tmwt*) et peut même dans certains cas disposer de son propre *jpt nswt*¹¹, cela ne signifie pas pour autant qu'elle y ait habité. Elle semble plutôt avoir relativement rapidement disposé de ses propres quartiers, puis de son propre palais.

En fait, si l'on s'en tient strictement aux documents, il apparaît que ce sont essentiellement les *nfrwt* (*i.e.* des jeunes femmes n'ayant pas encore enfanté) et les *jpwt nswt* (collectif formé sur *jpt nswt*) qui résidaient dans le harem, ainsi qu'un certain nombre d'enfants. Dans le *Conte des deux frères*, un passage évoque une femme dont le roi tombe amoureux ; celui-ci l'élève alors au rang de « noble dame » (*špst wrt*), mais elle ne devient pas pour autant une épouse officielle. Elle passe alors de nombreux moments en compagnie du souverain, et l'histoire la décrit même en train de lui servir à boire¹². Bien entendu, on s'interroge sur les éventuelles tensions qui pouvaient régner au sein de cette population féminine et sur le statut de leurs enfants. Le célèbre dossier de la « conspiration du harem » livre des informations sur un complot ourdi afin de placer sur le trône le prince Pentaouret, fils d'une dame Tiy, sans doute épouse (secondaire ?) de Ramsès III¹³. On y apprend que Tiy, en collaboration étroite avec les femmes du harem (*hmwt pr hnty*) et le chambellan du roi, furent des membres actifs de cette intrigue, tout comme un certain nombre de fonctionnaires du harem et du palais royal. Si la finalité n'était pas forcément l'assassinat de Ramsès III, il s'agissait en tout cas d'évincer le futur Ramsès IV du trône, montrant les crises de succession qui pouvaient exister, tout comme l'association d'une reine avec les femmes du harem.

1.2. L'institution du harem

Les premières attestations d' $\overline{\text{𓆎}}$ *jpt nswt* dont nous disposons avec certitude datent du début de la IV^e dynastie¹⁴. Pour l'Ancien Empire et la Première Période


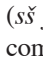
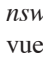

10. ZIEGLER 1999.


11. YOYOTTE 2012a, p.256-259.

12. GRANDET 1998, p.104-107 ; REDFORD 2002, p.54.

13. VERNUS 1993, p.141-157.

14. Sur une base d'angle de chapelle (New York, Metropolitan Museum, inv. n° 58.123) et une stèle (*in situ* ?) au nom d'un *šht-htp*, qui est *jmy-r3 jpt nswt*, cf. DORMAN, HARPER et PITTMAN 1987, p.14, fig. 4, p.16 ; MARIETTE 1889, p.68-70 ; PM III/2², p.453, n° 18.

intermédiaire, le titre le plus récurrent est celui de directeur de l'*jpt nswt* (*jmy-r3 jpt nswt*). Au Moyen Empire, les titres en relation avec l'*jpt nswt* se diversifient et une hiérarchie commence à se dessiner au sein de cette entité : on rencontre ainsi un  *jdnw n jmy-r3 jp(t) nswt* « substitut du directeur de l'*jp(t) nswt* »¹⁵, des  (*ss jpt nswt*) « scribes de l'*jpt nswt* »¹⁶, mais aussi du personnel non administratif, comme le  (*t3y jpt nswt*) « sculpteur de l'*jpt nswt* »¹⁷, ou le  (*jry- t n jpt nswt*) « magasinier de l'*jpt nswt* »¹⁸. Pour ces périodes, il semble que d'un point de vue architectural, l'*jpt nswt* constitue un ou plusieurs quartiers du palais du roi¹⁹.

Au Nouvel Empire, une nouvelle formule, le plus souvent écrite  *pr hnty*²⁰, est créée pour désigner le harem. L'expression est presque exclusivement employée dans les titres de fonctionnaires ou de résidents de cette institution. Souvent confondue avec le *hnr* d'une divinité²¹, à savoir le corps musical sacré constitué de chanteuses, danseuses et musiciennes (qui peuvent parfois être des hommes), la principale traduction de *pr hnty* est encore une fois celle de « harem »²² : *jpt nswt* et *pr hnty* ont en commun la dénomination d'un lieu clos, protégé. Le lien entre les expressions *jpt nswt* et *pr hnty* apparaît dans la formule *jpt nswt n pr hnty*, soit l'*jpt nswt* du *pr hnty*²³. Il semble que *pr hnty* désigne alors l'institution dans sa globalité, alors qu'*jpt nswt* se réfère au lieu de résidence. L'apparition de l'expression *pr hnty*

-
15. Ce titre apparaît sur une stèle du musée de Stockholm (National Museum, NME 17) : voir ANDREU 1980, p. 140-143, fig. 1, pl. XXXVIII.
 16. On prendra l'exemple de *Mntw-htp*, dont le scarabée se trouve dans une collection privée : cf. STEINDORFF 1936, p. 174, pl. V, n° 148, p. 186.
 17. Sur un scarabée au nom de *S3-Pth* (New York, Metropolitan Museum of Art, n° d'inventaire inconnu) : voir MACE 1921, p. 36, pl. VIII, n° 6.
 18. Deux attestations d'un *S3-nfrt* également sur des scarabées (Hanovre, Kestner Museum, inv. n° 1976.91 ; New York, Metropolitan Museum, n° d'inventaire inconnu) : cf. BESTE 1979, p. 132-133 ; MACE 1921, p. 37, pl. VIII, n° 16.
 19. CALLENDER 1994, p. 9.
 20. Sur cette lecture *pr hnty* (préférée à celle, souvent utilisée, de *pr hnr*), cf. YOYOTTE 2012a, p. 43-60.
 21. Malgré le sens bien établi de *hnr* comme « corps musical sacré » donné par NAGUIB 1990, p. 187-200.
 22. DEVÉRIA 1897, p. 135 ; MEEKS 1998, I², p. 280, n° 77.3106 ; II², p. 282, n° 78.3054 ; III², p. 219, n° 79.228 ; *Wb.* III, p. 297, 8-9.
 23. Cette formule se trouve entre les règnes d'Horemheb et de Ramsès V, souvent associée à une ville (Memphis ou Mi-Our), dans les titulatures de certains directeurs (*jmy-r3*) ou de scribes (*ss*). Voir REISER 1972, p. 77-78 ou pour une mention de scribe MEULENAERE 1975, p. 89-91, fig. 1, dont l'assimilation avec le dignitaire *P3y* inhumé à Saqqara est remise en question par RAVEN 2005, p. 8.

coïncide avec une documentation plus abondante concernant le harem et avec un moment où les mariages diplomatiques du souverain se multiplient²⁴. Le corpus des lettres d'Amarna, rédigé majoritairement en babylonien, témoigne des échanges diplomatiques entre l'Égypte et les grandes puissances voisines. Le début de ces lettres commence avec la formule standard :

*Pour moi et [mon pays] tout va très [bien]. Pour toi que tout aille bien. Pour ta maison, pour [te]s fem[m]es, pour tes fils, pou[r tes Grands], tes chevaux, tes chars et ton pays tout entier, que tout aille très bi[en]*²⁵.

Cette phraséologie que l'on rencontre systématiquement dans cette correspondance souligne bien l'importance des femmes de l'entourage royal et le symbole de pouvoir et de prestige qu'elles représentent. Plusieurs mariages diplomatiques d'Amenhotep III sont recensés dans ces lettres, mais l'ensemble relatif à une sœur du roi babylonien Kadashman-Enlil est particulièrement intéressant. En effet, elle avait été mariée sous le règne de son père, mais à l'accession de Kadashman-Enlil au trône, Amenhotep III lui demande l'une de ses filles. Or, lorsque le roi de Babylone avait envoyé ses émissaires en Égypte, Amenhotep III avait eu recours à une ruse étrange :

*Tu t'es adressé à mes messagers tandis que tes femmes étaient réunies devant toi en (leur) disant : 'Voici votre maîtresse qui est debout devant vous'*²⁶.

Faut-il imaginer que la sœur de Kadashman-Enlil est décédée et que l'on essaie de fourvoyer les ambassadeurs babyloniens en leur présentant un ensemble de femmes simultanément ? Dans ces lettres, les femmes semblent en tout cas bien souvent être considérées comme une collectivité, même si l'on sait dans le cas de l'épouse babylonienne, qu'elle était dotée de ses propres appartements²⁷. Nous ne possédons pas d'informations directes sur les relations entre ces épouses étrangères et les femmes de la famille royale. On peut toutefois se demander comment se passait cette cohabitation. Certaines de ces femmes étaient en effet élevées au rang d'épouses royales, tandis que d'autres (n'appartenant pas à une famille royale) semblent avoir été envoyées en Égypte uniquement pour leurs attraits et leurs qualifications spécifiques, comme les « 40 femmes-échansons [...] sans défaut » réclamées par Amenhotep III à un fonctionnaire de Gézer²⁸.

24. On prendra à titre d'exemple l'arrivée célèbre de la princesse mitannienne Giloukhépa et de ses 317 suivantes afin de célébrer son union avec Amenhotep III (LEFÈVRE 2008, p.402) ou encore le cas du mariage de Ramsès II avec la princesse hittite Maahornéféroué (*ibid.*, p.403-407).

25. MORAN *et al.* 1987, p.65, EA 2.

26. MORAN *et al.* 1987, p.59-60, EA 1.

27. CABROL 2000, p.133-134.

28. *Ibid.*, p.136.

D'après les textes, il devait certainement exister un harem dans chaque ville dotée d'un complexe palatial royal, comme Memphis ou Amarna²⁹. Au Nouvel Empire, il peut s'agir d'un bâtiment situé certes dans le complexe palatial, mais en dehors du palais du roi à proprement parler, ce qui est compréhensible si le nombre de femmes du roi croît (donc sa progéniture également). Les seuls vestiges architecturaux assurés dont nous disposons, toutes époques confondues, sont ceux du site de Gourob, l'ancienne Mi-our, située à l'entrée de la région du Fayoum³⁰. Cependant, le cas de Mi-Our est singulier, car il s'agit d'une ville construite spécifiquement par Thoutmosis III afin de recevoir un harem et de permettre au roi, lors de ses séjours dans la région, de profiter des plaisirs de la chasse et de la pêche en compagnie de ses épouses et des enfants royaux. Le harem est par ailleurs un véritable centre économique, disposant de ses propres revenus. Ainsi à Mi-Our, un impôt en blé était perçu par le harem³¹, qui était également le bénéficiaire des pêcheries de la région³². En outre, le tissage semble avoir représenté une véritable industrie pour le harem de Mi-Our, qui lui assurait des revenus substantiels. Les femmes du harem en étaient responsables et différents fragments de papyrus recensent des listes de vêtements envoyés à la capitale ou de tissus sortis du magasin de stockage³³.

Les dernières occurrences du harem au Nouvel Empire se trouvent consignées dans le *Papyrus Wilbour*, qui date du règne de Ramsès V³⁴. Ce sont plus spécifiquement les harems de Memphis et de Mi-Our qui y sont évoqués, au travers des mesures de terrain et des impositions sur les terres agricoles effectuées en leur faveur³⁵. Soulignons qu'il s'agit de la dernière mention de *pr hnty* conservée dans sa graphie usuelle pour l'ensemble de l'histoire égyptienne. Par la suite, seule l'expression *jpt nswt* sera utilisée pour évoquer le harem royal, tandis que les quelques références de *pr hnty* encore attestées feront plutôt référence au « harem » d'une divinité, plus particulièrement d'Amon et sont écrites avec une graphie différente³⁶.

-
29. On imagine, en toute logique, que chaque ville-capitale devait disposer de son propre harem. Il est cependant difficile de distinguer un simple palais d'un harem.
30. Pour une synthèse récente sur le site voir SHAW 2008, p. 104-115.
31. GARDINER 1948, p. 30-32, fragment L.
32. *Ibid.*, p. 26-29, fragments J, W, N, K.
33. *Ibid.*, p. 20-26, fragments G, T, Y.
34. Brooklyn Museum, E 34.5596, cf. GARDINER 1941-1948.
35. *Ibid.*, I, pl. 7, § 27, 16, l. 31; pl. 8, § 38, 19, l. 10; § 39, 19, l. 14; pl. 19, § 110, 43, l. 1, § 111, 43, l. 5; pl. 49, § 277, 101, l. 19; pl. 73, A 102, l. 1.
36. GRAEFE 1981, I, p. 28-29, j121, p. 31-32, j151, p. 96-97, m30, p. 149, §10, p. 153, q30, II, p. 95-97; *id.* 1994, p. 87, l. 20.

2. Le harem de la Troisième Période intermédiaire à la XXV^e dynastie

À partir de la Troisième Période intermédiaire, la documentation est constituée principalement de deux types de sources : des textes concernant le harem, qui fournissent des éléments intéressants concernant l'entourage royal féminin, et des monuments appartenant à ses fonctionnaires. Seuls deux fonctionnaires d'une divine adoratrice sont attestés pour la Troisième Période intermédiaire, directeurs de l'institution de père en fils³⁷.

2.1. La Stèle de la victoire de Piânkhy

Le premier document est la stèle dite *de la victoire* ou *Stèle triomphale*³⁸, qui date de l'an 21 du règne de Piânkhy, souverain d'origine kouchite. Elle est composée de cent-cinquante-neuf lignes de texte et est écrite en moyen égyptien classique. Le cintre est décoré d'une scène figurant Amon-Rê et Mout précédés par le souverain, qui font face tous les trois à une femme surmontée du titre collectif 𓆎𓅓𓏏𓏏 « épouse du roi » (*hmt nswt*). Elle est suivie du roi (*nswt*) d'Hermopolis Nimlot D, tenant un sistre dans la main droite et escortant un cheval. Huit autres personnages sont représentés en train de se prosterner. Ce texte a pour fonction de célébrer la victoire de Piânkhy sur les souverains « locaux », les grands chefs des Mechouechs et les princes héritiers qui régnaient jusqu'alors sur une partie de l'Égypte, mais aussi sur le saïte Tefnakht, qui occupait majoritairement le nord de l'Égypte et souhaitait étendre son royaume plus au sud, au moins jusqu'à Héracléopolis Magna. Il s'agit par ailleurs pour Piânkhy d'affirmer sa légitimité en se présentant comme un véritable Égyptien.

Un paragraphe, malheureusement incomplet, donne des indices sur la composition de l'entourage royal féminin³⁹. Le roi Nimlot D envoie en effet son épouse rencontrer l'entourage familial de Piânkhy, afin de se rendre et de faire cesser le siège d'Hermopolis :



37. YOYOTTE 2012, p. 1119, 1) et 2).

38. C'est ainsi que la désigne Nicolas Grimal dans sa publication du monument : GRIMAL 1981. Elle est conservée au musée égyptien du Caire, sous les n° d'inventaire JE 48862, 47086-47089. Ce monument a été découvert dans le temple du Gebel Barkal en 1862 et les quelques fragments qui le complètent ont été trouvés par la suite par George Reisner. Taillée dans du granit gris, la stèle mesure 1,80 m de hauteur, 1,84 m de large et a une épaisseur de 0,43 m.

39. *Ibid.*, p. 52-57, § 12, l. 32-50 (18*-20*).

(33) Alors on [*i.e.* Nimlot] fit venir (34) son épouse, l'épouse du roi, la fille du roi, Nes-ta-net-méhou⁴⁰, pour implorer les épouses du roi, l'*jpt nswt*, les filles du roi et les sœurs du roi. Elle se mit à plat-ventre dans la maison des femmes devant les épouses du roi : « Venez à moi, épouses du roi, filles du roi et sœurs du roi ! Apaisez Horus, seigneur du palais, grande est sa puissance, grand est son triomphe ! ».

Si les études sur la famille royale kouchite, en particulier sur les femmes royales, se sont développées ces dernières années⁴¹, l'organisation du harem est relativement méconnue⁴². On ne peut donc affirmer que c'est effectivement un harem de type égyptien qui est décrit ici. En effet, le harem royal est ici introduit dans le cadre de la conquête de l'Égypte par Piânkhy. Le harem correspond-il alors à une réalité égyptienne toujours en vigueur ou s'agit-il, avec l'utilisation de l'expression *pr hmwt* « maison des femmes », de la transposition en égyptien de l'expression (non habituelle) d'une réalité kouchite ?

Nes-ta-net-méhou vient supplier tout l'entourage féminin proche du roi : ses femmes, l'*jpt nswt*, ses filles et ses sœurs. Puis elle se prosterne devant les épouses du roi dans la maison des femmes, mais cette fois l'*jpt nswt* n'est pas cité.

Deux expressions utilisées dans la stèle sont à souligner : *jpt nswt* et *pr hmwt*. La seule autre attestation d'*jpt nswt* dans le sens de « résidentes de l'*jpt nswt* » apparaît bien antérieurement, sur l'*Inscription Dédicatoire* de Ramsès II à Abydos⁴³. Dans ce texte, Ramsès II cherche à montrer l'importance que son père lui accorda en tant que prince héritier en fondant pour lui un harem. Chez Piânkhy, ce sont les femmes qui sont utilisées comme des intercesseurs entre Piânkhy et le gouverneur d'Hermopolis vaincu. On peut également s'interroger sur l'ordre dans lequel sont citées les différentes catégories de femmes : d'abord les épouses, puis l'*jpt nswt*, enfin les filles et les sœurs. En tout cas, il paraît clair qu'il s'agit d'une catégorie de femmes bien distincte des épouses, des filles et des sœurs royales. Cela signifie-t-il que les femmes de l'*jpt nswt* avaient un statut hiérarchique plus important que ces deux dernières ? Il paraît difficile, à partir de ce seul exemple, de tirer de telles conclusions, mais on peut toutefois se demander quelle organisation à l'intérieur du palais ces différents statuts de la population féminine engendrait. Par ailleurs, Nes-ta-net-méhou est également qualifiée d'épouse et de sœur du roi. Il semble probable que le but de sa requête soit plutôt de demander à l'entourage féminin de Piânkhy de lui faire accorder une audience et de l'y accompagner afin qu'il soit

40. Sur la lecture du nom de l'épouse de Nimlot, D Nes-ta-net-méhou « Celle qui appartient à Celle du nord » et les autres hypothèses données par les différents spécialistes, voir MEFFRE 2015, p. 349, n. 601.

41. Voir par exemple LOHWASSER 2001a; *id.* 2001b.; GOZZOLI 2010.

42. Cf. LOHWASSER 2001a, p. 196, 202, 289, 293, 373.

43. SPALINGER 2009, p. 35-36.

plus clément⁴⁴. Il s'agit en tout cas clairement de montrer que ces femmes de camps opposés observaient des règles diplomatiques et l'on imagine qu'elles pouvaient avoir un véritable rôle de négociatrices, à l'instar de la reine Néféroù plaidant en faveur de Sinouhé⁴⁵ ou de Tiy dans les archives diplomatiques d'Amarna⁴⁶.

Aucune autre mention de l'expression « maison des épouses » n'est connue en Égypte par ailleurs, même s'il existe des attestations de « maison » associée à une reine (*pr hmt nswt*) au Nouvel Empire⁴⁷. Dans la *Stèle de Piânkhy*, le contexte permet de comprendre que la *pr hmwt* définit le lieu d'habitation des épouses, filles et sœurs du roi. L'*jpt nswt* n'est pas évoqué dans cette deuxième partie du passage, on ne peut donc savoir si les femmes désignées par le collectif 𓆎𓅓𓏏𓏏 faisaient elles aussi partie de la *pr hmwt* ou si elles résidaient dans l'*jpt nswt* et que ces deux institutions étaient par conséquent à distinguer. Il semble en tout cas que c'était un espace clos et que les reines pouvaient communiquer entre elles.

L'entourage féminin de Nimlot D est également mentionné au moment de la prise d'Hermopolis par Piânkhy, mais il n'est pas question d'*jpt nswt* et seules apparaissent des épouses et des sœurs de Nimlot D⁴⁸:



(61) Sa Majesté se rendit à (62) la maison du roi Nimlot. Il parcourut chaque pièce de la maison du roi (...) Il fit qu'on lui présente (63) les épouses du roi et les sœurs du roi. Elles honorèrent Sa Majesté à la manière des femmes; Sa Majesté ne tourna pas son visage vers (64) elles⁴⁹.

Ainsi, le souverain d'Hermopolis était lui-même doté de plusieurs épouses, privilège royal par excellence. Seules les sœurs du roi sont par ailleurs évoquées et aucune référence n'est faite, comme dans le cas de Piânkhy, à des filles ou des membres de l'*jpt nswt* qui pourraient pourtant être présentes. Elles sont en tout cas spécifiquement localisées dans la maison du roi, et semblent être réunies entre membres féminins.

44. GOEDICKE 1998, p.58.

45. *Ibid.*, p.57.

46. CABROL 2000, p.100-101; ROTH 2002, p.68-74.

47. Voir par exemple VERNUS 1981, p.107, 112, (k); KRAUSS 1997, p.209-219; KRUCHTEN 1981, p.98 (100 C), 103; ANDREU 1987, p.19, doc. 32; GARDINER 1948, pl.19, § 109, 42, l. 40; pl.49, § 276, 101, l. 14; pl.57, § 7, B10, l. 29. Nous relevons toutes les attestations de cette institution, qui feront l'objet d'un autre article.

48. GRIMAL 1981, p.68-69 (22*).

49. Pour une interprétation différente de ce passage, voir GOEDICKE 1998, p.67.

2.2. La prise de Memphis par Assarhaddon

Une tablette inscrite en babylonien tardif provenant de la ville de Kuyunjik (ancienne Ninive) raconte la prise de Memphis en 671 av. J.-C., sous le règne du fils de Piânkhy, Taharqa. Le souverain assyrien Assarhaddon décrit les événements qui survinrent, une fois le pharaon kouchite vaincu et en fuite⁵⁰:

J'[entra] dans son palais pillé [...] ses femmes, ses fils et ses filles [...] [qui], comme lui, avaient la peau aussi noire que de la poix.

On connaît en outre trois monuments provenant de Zenjirli, Nahr el-Kelb et Ninive, qui évoquent la capture des membres de la famille royale⁵¹. Le texte inscrit varie sensiblement. Ainsi, au verso de la stèle de Zenjirli (en néo-assyrien et néo-babylonien), Assarhaddon annonce⁵²:

J'emportai en Assyrie sa reine, les femmes de son palais, Ušanahuru son prince héritier et le reste de ses fils (et) ses filles, ses biens, ses possessions, ses chevaux, ses bœufs, ses ovins sans nombre [...].

La variante de ce texte en akkadien, gravée dans une niche en pierre à Nahr el-Kelb, est plus abîmée, mais la partie relative à la population féminine reste la même⁵³:

[Je ... sa] reine, les femmes de son [pal]ais, Ušanahuru, son prince héritier, [...]... s(es) dignitaire(s), ... ses possessions [...].

Enfin, un sceau-cylindre provenant de Ninive évoque⁵⁴:

[Je comptabilisai] ses [femmes], les femmes de son palais, ses fils, [...].

Ces attestations – qui plus est dans des sources assyriennes – nous intéressent car elles font référence à l'entourage féminin du roi nubien. Il n'existe pas de terme en cunéiforme pour désigner le harem⁵⁵. En exposant sa prise de guerre, Assarhaddon se glorifie en premier lieu d'avoir fait prisonnières l'épouse, puis des femmes de son palais, avant même de consigner le prince héritier Nes-Inhéret⁵⁶. La mention de

50. MORKOT 2000, p. 269; LEICHTY 2011, Esarhaddon 1019, p. 305, l. 21-23. Cette tablette est conservée au British Museum (K 8692), cf. LAMBERT 1982, p. 61-70. La conquête de Memphis est également évoquée dans les annales assyriennes, voir GRAYSON 1975, p. 85-86: chronique 1, IV.23-28, p. 127; chronique 14, 25-26.

51. BONNET et VALBELLE 2005, p. 146-148.

52. Traduction communiquée par Philippe Clancier; pour le texte, voir LEICHTY 2011, Esarhaddon 98, p. 185, l. 43-44.

53. *Ibid.*, Esarhaddon 103, p. 192, l. 11-14.

54. *Ibid.*, Esarhaddon 15, p. 63, l. 7.

55. Pour les désignations des femmes du palais, voir MELVILLE 1999, p. 19.

56. Sur l'interprétation du nom du prince héritier qui pourrait être un nom d'origine méroïtique plutôt qu'égyptien, voir MEYRAT 2012.

reines au pluriel étant en lacune sur le sceau-cylindre, nous préférons nous appuyer sur les mentions précédentes. Cette population féminine semble en tout cas être considérée comme l'un des signes de la puissance du souverain d'Égypte, à l'instar du corpus des lettres d'Amarna mentionné précédemment.

Par ailleurs, c'est dans l'enceinte du palais que se trouvent ces femmes lorsque le roi assyrien y pénètre. Certes, en cette période de guerre, elles peuvent avoir cherché à s'y réfugier, afin d'être dans un lieu plus sécurisé. On peut toutefois se demander s'il ne s'agirait pas d'un indice suggérant qu'elles étaient logées dans la résidence royale. D'ailleurs, sur la stèle de Zenjirli, elles sont spécifiquement rattachées au palais de Taharqa. Cela pourrait donc indiquer qu'aux époques tardives, le « harem » est réintégré dans le palais, expliquant ainsi le fait que le terme *pr hnty* n'est alors plus employé. Cependant, il convient d'être prudent, car dans ce type de récits de propagande royale, le souverain magnifie souvent ses faits de guerre. Nous ne manquerons pas non plus de signaler le parallèle qui peut exister entre ces textes assyriens et la stèle de Piânkhy, où les femmes de l'entourage royal constituent l'un des trophées les plus prestigieux.

3. Le harem de la XXVI^e dynastie à l'époque ptolémaïque

De la XXVI^e dynastie⁵⁷ à l'époque ptolémaïque, seuls neuf fonctionnaires attachés au harem apparaissent dans les sources, dont huit directeurs et un « supérieur aux affaires confidentielles du harem » (*hry sštz n jpt nswt*)⁵⁸, titre qui n'est attesté dans la documentation que deux fois auparavant, à la VI^e et à la XI^e dynastie. Le titre de « supérieur aux affaires confidentielles » est en général rattaché à une « fonction-mère » dans une séquence⁵⁹. Le personnage qui porte ce titre à la VI^e dynastie est en outre « directeur du magasin » et celui de la XI^e dynastie « directeur de l'*jpt nsw* ». Leur rattachement au palais et à l'entourage royal est donc clair, tandis que dans le cas du fonctionnaire de la Basse Époque, il pourrait s'agir d'une séquence de titres recopiés sur des monuments plus anciens. Il est en effet difficile de savoir si, à cette époque, il s'agit de titres honorifiques, qualifiant des proches du roi, ou de fonctions réelles. Pour l'époque ptolémaïque, le dernier directeur de l'*jpt nsw* connu est

57. Sur le « harem » à l'époque saïte, ses liens avec la cour et l'implication des dignitaires qui y sont rattachés dans l'éducation des enfants royaux, voir la thèse inédite de Sépideh Qahéri (QAHÉRI 2014).

58. YOYOTTE 2012, p. 1119-1122, 3) à 10).

59. Je remercie Cécile Bernal, qui a soutenu une thèse de doctorat intitulée « Dans le secret du roi : hommes et espaces confidentiels en Égypte ancienne des origines à la fin du Nouvel Empire » (univ. Paris 4-Sorbonne), d'avoir bien voulu me communiquer ses hypothèses sur le sujet avant sa soutenance.

Esnoun/Sénou⁶⁰. En fonction sous le règne de Ptolémée II, il est plus spécifiquement rattaché à Arsinoé II. Cette seule attestation pour l'époque ptolémaïque pose la question de savoir si nous sommes face à une réminiscence archaisante d'un titre employé plusieurs siècles auparavant ou si cet *jpt nsw* de reine désigne alors un autre type d'institution que celle qui était en vigueur au Nouvel Empire⁶¹. Toutefois, l'analyse de textes relatifs au harem nous permet de penser qu'il ne s'agit pas d'une simple survivance d'un titre : si le nom d'*jpt nsw* est conservé, l'institution a sans aucun doute évolué.

3.1. La Stèle de l'adoption de Nitocris

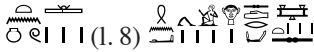
La stèle découverte par G.Legrain à Karnak en 1897, dans la première cour du temple d'Amon, est couramment appelée *Stèle de l'adoption*⁶². Les trente-et-une lignes de texte conservées relatent l'adoption de l'épouse du dieu (*dwꜣt ntr*) Nitocris par sa « mère » et détentrice du même titre sacerdotal Chépénoupet II, ainsi que le voyage accompli jusqu'à Thèbes, domaine d'Amon, son futur « époux ».

Nitocris est la fille de Psammétique I^{er} et c'est le discours de ce dernier qui est rapporté dans les quatre premières lignes du texte ; les faits relatés datent de l'an 9 de son règne. Par le biais de l'adoption de Nitocris par Chépénoupet II, c'est le passage d'une dynastie à une autre qui est évoqué : les épouses kouchites du dieu Chépénoupet II, fille de Piânkhy et sœur de Taharqa, ainsi qu'Aménirdis II, fille de Taharqa, se voient en effet associées dans leurs fonctions à la fille du roi saïte qui vient de s'emparer du pouvoir⁶³. Cette association illustre l'importance de cette charge sacerdotale, qui traduit le contrôle politique de la région thébaine.

La description du périple de Nitocris de Saïs jusqu'à Thèbes commence en ces termes⁶⁴ :



-
60. Sur l'anthroponyme de ce personnage auparavant lu Sénouchéri, voir ENGSHEDEN 2006, p.13-18. Sur ce dignitaire et les différents monuments qui lui sont associés, cf. DERCHAIN 2000 ; GUERMEUR 2006, p.105-110 ; VITTMANN 2006, p.587-590.
61. Des *jpt nswt* rattachés à des reines sont connus pour les reines Tiy et Néfertiti. Pour le statut des femmes à l'époque ptolémaïque, voir POMEROY 1984.
62. Le Caire, musée Égyptien, JE 36327. En granit rouge, cette stèle mesure 188,4 cm de hauteur maximum, 145,5 cm de large et 85 cm d'épaisseur. Voir en dernier lieu PERDU 2002, p.17-26.
63. D'après les études récentes, il semblerait toutefois que ni Aménirdis II, ni Nitocris, qui devait lui succéder, n'aient réellement exercé leur fonction d'adoratrice car leur nom n'est pas inscrit dans un cartouche, contrairement à celui de Chépénoupet II. Voir KOCH 2012, p.44-50, 62-65 ; POPE 2015, p.357-364.
64. PERDU 2002, p.20, l. 7-8.



(7) *Sortie de l'*jpt nswt* par sa fille aînée, vêtue de lin fin, ornée de nouvelle turquoise, ses suivants autour d'elle étant nombreux* (8) *la police dégagant son chemin.*

Ce passage évoque le voyage de Nitocris, lors de son adoption, depuis l'*jpt nswt* jusqu'à Thèbes. Il s'agit de la dernière inscription royale connue à mentionner le harem. Sans doute est-elle encore une enfant à cette époque, mais elle est néanmoins parée avec le plus grand faste. Elle fait le trajet accompagnée d'une suite nombreuse, ce qui n'est pas sans rappeler le mariage de la princesse mitanienne Giloukhépa avec Amenhotep III ou encore celui de la princesse hittite Maahornéfêroure avec Ramsès II. La suite du texte décrit ce voyage, entrepris par voie fluviale.

Nous ne trouvons pas ici de mention de la « maison des épouses » (*pr hmwt*), qui pourtant est employée quelques années plus tôt sur la *Stèle de la Victoire* de Pi(ânkhy), mais bien de l'*jpt nswt*. Sans avoir plus d'attestations, nous pouvons simplement nous interroger sur la possibilité que les deux institutions, *pr hmwt* et *jpt nswt*, aient fonctionné au même moment. Nitocris a pu résider dans l'*jpt nswt* de la capitale durant sa petite enfance, puis être transférée dans un palais thébain. Nous n'avons que très peu d'informations sur l'endroit où logeaient les femmes de la famille royale, aussi paraît-il hasardeux de distinguer trop nettement ces deux institutions. À tout le moins peut-on utiliser cette mention de l'*jpt nswt* pour témoigner qu'il ne constituait pas simplement le lieu de résidence de « concubines » et qu'il montre que certains membres de la famille royale étaient éduqués dans le harem. En outre, les recherches récentes ont identifié les quartiers résidentiels des divines adoratrices à Karnak, au nord de l'enceinte d'Amon et à l'ouest de celle de Montou⁶⁵. Les divines adoratrices semblent avoir été, à l'instar des reines, à la tête du « harem » dédié à leur époux divin Amon, composé de « recluses » et de « chanteuses de l'intérieur »⁶⁶.

4. Le harem dans la documentation démotique

Le corpus des textes démotiques mentionnant le harem constitue un dossier que nous avons choisi de traiter séparément, car il regroupe un ensemble de sources sous la forme de récits plus ou moins compréhensibles et de types très variés.

4.1. Le Papyrus démotique de Saqqara I

Le *Papyrus démotique de Saqqara I* (*P. Dem. Saqq. I*) date du IV^e siècle av. J.-C. Il fut retrouvé en plusieurs fragments, lors des campagnes effectuées en 1966-

65. COULON 2014, p.565-570.

66. YOYOTTE 1962, p.49; KOCH 2012; COULON 2014, p.569.

1967 dans la cour nord de la nécropole d'animaux sacrés de Saqqara, menées par l'Egyptian Exploration Society⁶⁷.

Le fragment 3, le plus important du premier texte, comporte des mentions de l'expression *pr jpy nswt*, transcription en démotique d'*jpt nswt*. Rappelons que nous sommes dans un cadre narratif. Composé de plusieurs histoires enchevêtrées, rapportées par le biais de conversations, le texte est par endroits lacunaire et son interprétation générale difficile à établir. Cependant, un passage évoque une femme demandant au roi d'ordonner au directeur du *pr jpy nswt*, non nommé, de lui permettre de sortir⁶⁸. Elle ne semble obtenir cette autorisation (temporaire ?) que sous l'autorité de ce même directeur, sans que l'on sache la raison de cette demande⁶⁹.

Il est difficile de savoir dans quelle mesure les faits indiqués ici traduisent une règle qui se serait appliquée à l'ensemble des femmes résidant dans le *pr jpy nswt* au IV^e siècle av. J.-C. Par ailleurs, nous ne connaissons pas le statut de cette femme, ni sa position à la cour, excepté le fait qu'elle expose sa requête auprès du pharaon lui-même afin de sortir. Cela suggère que, au moins pour l'auteur de cette histoire, certaines femmes appartenant au *pr jpy nswt* étaient censées être recluses. Par ailleurs, le directeur du «harem» semble exercer un véritable contrôle sur les sorties de ces femmes, alors que les autres textes mettent plutôt en exergue son rôle administratif ou éducatif. Dans ce cas précis, c'est peut-être le statut social particulier de la personne concernée qui nécessite que le directeur l'escorte.

Le même texte évoque des «femmes du *pr jpy nswt*» (*s-ḥmwt n pr jpy nswt*)⁷⁰. Elles apparaissent dans une phrase qui mentionne le roi pleurant le prêtre-*setem* Ptahotep en leur compagnie. Elles pourraient donc avoir participé aux funérailles de ce dernier. La narratrice, à cet endroit du papyrus, dit être enfermée depuis six ans, mais ne semble pas être la même personne que celle qui est évoquée dans le passage précédent. La complexité de ce texte, associée au fait qu'il est incomplet, ne permet pas sa compréhension globale. On peut toutefois se demander si leur rôle n'est pas à rattacher à une fonction hathorique, que les épouses et filles royales peuvent exercer au cours de certaines cérémonies⁷¹. En outre, ces mentions de *pr jpy nswt* en démotique ont au moins l'avantage de témoigner de l'existence de l'expression dans cette écriture et de l'évolution de l'expression *jpt nswt*, qui perdurera à l'époque romaine sous la forme *jpyt nswt* d'après le *P. Berlin* P. 15682. Au IV^e siècle av. J.-C., la notion de lieu de résidence pour des femmes proches du souverain est toujours

67. Voir SMITH et TAIT 1983, texte 1, p. 1-65. Le service des Antiquités égyptiennes donna aux fragments qui nous intéressent les n° 1598 + 1599 + 1600.

68. *Ibid.*, pl. 2, col. 13, l. 27, p. 8, p. 39, l. 27.

69. *Ibid.*, pl. 2, col. 13, l. 28, p. 8, p. 40, l. 28, p. 53, o.

70. *Ibid.*, pl. 2, col. 14, l. 20, p. 9, p. 40, l. 20.

71. YOYOTTE 2012a, p. 305-308.

vivante dans la littérature égyptienne et se poursuivra jusqu'aux I^{er}-II^e siècles apr. J.-C.

4.2. *L'Histoire du roi Amasis et le Conte du batelier*

Récits de type narratif, l'*Histoire du roi Amasis* et le *Conte du batelier* sont inscrits sur la première colonne du verso du papyrus de la *Chronique démotique* conservé à la Bibliothèque nationale de Paris⁷². Le conte lui-même date du III^e siècle av. J.-C., mais le temps de la narration est à situer sous la XXVI^e dynastie. Le récit débute avec la requête du pharaon Amasis de boire du vin-*qlby*. Il demande alors : « Qu'on se rende au bord de l'eau ». On apprend ensuite que « Pharaon et ses femmes se mirent à table ». Puis il est précisé que « Pharaon se délecta avec ses femmes et (qu') il but une très grande quantité de vin », sombrant ensuite dans le sommeil.

Ce sont véritablement les épouses du roi qui sont qualifiées au moyen de l'expression *s-hmwt* et non le harem à proprement parler. Elles sont mentionnées comme allant avec le roi lors d'un séjour au bord du lac et ne sont donc pas enfermées, en tout cas elles peuvent accompagner le roi lors de sorties de ce type. Ce thème des parties de campagne auxquelles assistent le roi et son entourage est d'ailleurs bien attesté dans la littérature depuis le Moyen Empire. Ainsi, dans le *Papyrus Westcar*, il est dit :

*Que ta Majesté se rende au lac de la grande maison v.s.f. et se fasse équiper une barque avec toutes les belles de l'intérieur de ton palais-'h, et le cœur de ta Majesté se divertira à les voir ramer dans un sens, puis dans l'autre*⁷³.

Le texte du *Roi sportif*, de la XVIII^e dynastie, fait également état d'une promenade du souverain en compagnie de ses épouses et des enfants royaux⁷⁴. La tradition littéraire voyant le roi aller se divertir en compagnie de ses épouses était donc toujours à l'œuvre dans l'esprit de l'auteur qui rédigea l'*Histoire du roi Amasis*. Ces moments de convivialité entre le pharaon et ses femmes ne sont jamais décrits dans les textes officiels, et ces contes nous permettent de mieux imaginer les loisirs royaux.

4.3. *Le Papyrus Insinger*

Le *Papyrus Insinger* provient de la région d'Achmim et est conservé à Leyde, au Rijksmuseum van Oudheden. Il date du I^{er} siècle av. J.-C. et se présente sous la forme littéraire de l'enseignement. Il y est dit :

72. C'est le papyrus démotique 125 de la Bibliothèque Nationale. Voir SPIEGELBERG 1914, p. 25-28, pl. VI; QUAEGBEUR 1990, p. 265-267; HOFFMANN et QUACK 2007, p. 160-162, 347.

73. GRANDET 1998, p. 69.

74. CAMINOS 1956, pl. 9.

*Il (le dieu) a permis à une autre femme appartenant au harem royal d'avoir un autre homme dans son cœur*⁷⁵.

Cette phrase énigmatique n'a aucun parallèle connu à ce jour. On soulignera toutefois l'emploi de *pr jpy nswt* deux siècles après celle du *P. Dem. Saqq. I*. Il semble donc que le dieu autorise ici une femme du harem à aimer une autre personne. Cette phrase intervient dans un passage pour lequel le titre de l'enseignement est: «la manière de connaître la grandeur du dieu pour l'établir dans ton cœur»⁷⁶. Sans plus de précision, il est difficile de savoir si c'est justement le dieu qui est concerné ou le roi, au harem duquel la femme est supposée appartenir. En tout cas, le harem n'était peut-être pas, à tout le moins dans l'idée de l'auteur du texte, aussi fermé que d'autres sources nous le disent.

4.4. Le Papyrus Berlin P. 15682

Le *P. Berlin P. 15682* (complété par le *P. Brooklyn 47.218.21-B*) a été récemment publié. Il s'agit d'un récit faisant part des troubles en Égypte à la Basse Époque, qui ont largement marqué la mémoire collective des Égyptiens⁷⁷. Il est écrit en démotique et date de l'époque romaine⁷⁸, le temps de la narration est quant à lui à placer au VII^e siècle av. J.-C. Il y est fait état, non pas du conflit opposant Assarhaddon et Taharqa, mais des hostilités entre le saïte Psammétique I^{er}, premier souverain de la XXVI^e dynastie, et des rebelles auxquels le pharaon dut faire face au début de son règne, lors de son entreprise de réunification de l'Égypte⁷⁹.

Le texte est fragmentaire à cet endroit et il est donc difficile d'en comprendre le contexte, mais on soulignera toutefois, à la ligne 38, la mention du harem royal, sous la forme *jpyt nswt*⁸⁰. Selon K. Ryholt, il pourrait s'agir d'une référence à la capture de Néchao I^{er}, père de Psammétique I^{er}, par les Assyriens⁸¹. La composition ou la localisation du harem n'est pas développée ici, nous retiendrons toutefois que la graphie *jpyt nswt* est toujours attestée à l'époque romaine et qu'il s'agit du dernier texte connu le mentionnant.

75. AGUT-LABORDÈRE et CHAUVEAU 2011, p.267. Pour d'autres traductions, voir AGUT-LABORDÈRE 2011, p.35, 32.20; LEXA 1926, p.104, 32.20.

76. *Ibid.*, p.264: il s'agit du titre du vingt-quatrième enseignement.

77. ZAUZICH 2010.

78. Plus précisément du I^{er} ou II^e siècle apr. J.-C., cf. RYHOLT 2004, p.499-500.

79. RYHOLT 2012, p.348-349. On soulignera toutefois la mention d'Assarhaddon, sans que son rôle soit clairement établi dans ces hostilités.

80. *Ibid.*, p.346.

81. *Ibid.*, p.351.

Conclusion

Le harem royal égyptien est attesté dans la documentation de l'Ancien Empire jusqu'à l'époque romaine. Il convient toutefois de bien distinguer les différents types de sources dans lesquels il peut être évoqué, qu'il s'agisse d'inscriptions royales, de titulatures de fonctionnaires, de documents administratifs ou de contes. Cette institution a connu des évolutions, des modifications. Si l'apogée du harem est à situer au Nouvel Empire, nous nous sommes interrogée sur le harem et l'entourage féminin du souverain au premier millénaire. Le nombre de dignitaires rattachés à cette institution décroît de manière exponentielle, pourtant d'après la *Stèle de Nitocris*, ce lieu semble toujours être utilisé pour élever des enfants royaux. Il faut se demander si, aux époques tardives, le nombre d'épouses et de « concubines » semblant être moins important (nous ne disposons toutefois pas de chiffres), les femmes ne seraient pas réintégrées à l'intérieur du palais. Les informations concernant cette population féminine, leur hiérarchisation et les liens qui les unissent sont très modestes et l'on ne peut que constater que dans l'imaginaire de l'auteur du *P. Dem. Saqq. I*, il s'agit d'un lieu fermé. Plusieurs textes toutefois évoquent les femmes de l'entourage royal et plus particulièrement du harem sous la forme d'un collectif et l'on ne peut manquer de voir dans ces espaces un lieu social et une sorte de microsociété regroupant la population féminine.

Marine YOYOTTE
Membre scientifique, Ifao

Bibliographie

- AGUT-LABORDÈRE D. 2011, *Le sage et l'insensé. La composition et la transmission des sagesses démotiques*, Paris.
- AGUT-LABORDÈRE D. et M. CHAUVEAU 2011, *Héros, magiciens et sages oubliés de l'Égypte ancienne : une anthologie de la littérature en égyptien démotique*, La Roue à Livres 60, Paris.
- ANDREU G. 1980, «La stèle C. 249: un complément à la reconstitution d'une chapelle abydénienne», *BIFAO* 80, p. 139-147.
- ANDREU G. 1987, «Le policier s š3 : à propos de quelques tâlât du IX^e pylône de Karnak», *BIFAO* 87, p. 1-20.
- BESTE Irm. 1979, *Skarabäen*, vol. 3, Mayence.
- BONNET Ch. et D. VALBELLE 2005, *Des pharaons venus d'Afrique. La Cache de Kerma*, Paris.
- BUDGE E.A.W. 1920, *An Egyptian Hieroglyphic Dictionary with an Index of Egyptian Words, King List and Geographical List*, Londres.
- CABROL A. 2000, *Amenhotep III le magnifique*, Paris.
- CALLENDER G. 1994, «The Nature of the Egyptian 'Harim'. Dynasties 1-20», *BACE* 5, p. 7-25.
- CAMINOS R.A. 1956, *Literary Fragments in the Hieratic Script*, Oxford.

- COULON L. 2014, «The Quarter of the Divine Adoratrices at Karnak (Naga Malgata) during the Twenty-Sixth Dynasty: Some Hitherto Unpublished Epigraphic Material», in E. PISCHIKOVA *et al.* (éds), *Thebes in the First Millennium BC*, Newcastle, p.565-570.
- DE MEULENAERE H. 1975, «Le dignitaire memphite Pay», *CdE* 99-100, p.87-92.
- DERCHAIN Ph. 2000, *Les impondérables de l'hellénisation. Littérature d'hérogammates*, *MRE* 7, Turnhout.
- DEVÉRIA Th. 1897, «Le Papyrus judiciaire de Turin et les Papyrus Lee et Rollin», in G. MASPÉRO (éd.), *Théodule Devéria. Mémoires et fragments II*, *BiEg* V, Paris.
- DORMAN P.F., Pr. HARPER et H. PITTMAN 1987, *The Metropolitan Museum of Art. Egypt and the Ancient Near East*, New York.
- DRENKHahn R. 1976, «Bemerkungen zu dem Titel *hkr.t nswtt*», *SAK* 4, p.59-67.
- ENGSHEDEN Å. 2006, «Zenon, è vero? Zur Lesung eines frühptolemäischen Personennamen», *GM* 208, p.13-18.
- ERMAN A. 1882, «Commentar zur Inschrift des Una», *ZÄS* 20, p.1-29.
- GARDINER A.H. 1941-1948, *The Wilbour Papyrus*, 3 volumes, Londres.
- GARDINER A.H. 1948, *Ramesside Administrative Documents*, Londres.
- GOEDICKE H. 1998, *Pi(ankh)y in Egypt. A Study of the Pi(ankh)y Stela*, Baltimore.
- GOZZOLI R. 2010, «Royal Sisters and Royal Legitimization in the Nubian period (c. 760-300 BC): Taharqo's Kawa stela as a paradigm», in Wl.GODLEWSKI et A.ŁAJTAR (éds), *Between the Cataracts: Proceedings of the 11th Conference of Nubian studies, Warsaw University, 27 August – 2 September 2006. Part 2, Session papers, PAM Supplement Series 2.2/2*, Varsovie, p.483-494.
- GRAEFE E. 1981, *Untersuchungen zur Verwaltung und Geschichte der Institution der Gottesgemahlin des Amun vom Beginn des Neuen Reiches bis zur Spätzeit*, *ÄA* 37, 2 vol., Wiesbaden.
- GRAEFE E. 1994, «Der autobiographische Text des Ibi, Öbervermögensverwalter der Göttesgemahlin Nitokris, auf Kairo JE 36158», *MDAIK* 50, p.85-99.
- GRANDET P. 1998, *Contes de l'Égypte ancienne*, Paris.
- GRAYSON A. K. 1975, *Assyrian and Babylonian Chronicles (Texts from Cuneiform Sources) V*, Locust Valley-New York-Glückstadt.
- GRIMAL N. 1981, *La stèle triomphale de Pi(ankh)y*, Le Caire, *MIFAO* 105, 1981.
- GUERMEUR I. 2006, «Glanures (§ 3-4)», *BIFAO* 106, p.105-126.
- HASLAUER E. 2001, «Harem», in D.B. REDFORD (éd.), *The Oxford Encyclopedia of Ancient Egypt II*, Oxford-New York, p.76-80.
- HOFFMANN Fr. et J.Fr. QUACK 2007, *Anthologie der demotischen Literatur*, *EQAE* 4, Münster.
- KANAWATY N. 1976, «Polygamy in the Old Kingdom of Egypt», *SAK* 4, p.149-160.
- KEMP B.J. 1976, «Review: *Der königliche Harim im Alten Ägypten und seine Verwaltung*. By Elfriede Reiser. Dissertationen der Universität Wien 77», *JEA* 62, p.191-192.
- KOCH C., «Die den Amun mot ihrer Stimme zufriedensstelle». *Gottesgemahlinnen und Musikerinnen in thebanischen Amunstaat von der 22. bis zur 26. Dynastie*, *SRAI* 27, Dettelbach.
- KRAUSS R. 1997, «Nefertiti Ende», *MDAIK* 53, p.209-219.

- KRUCHTEN J.-M. 1981, *Le décret d'Horemheb: traduction, commentaire épigraphique, philologique et institutionnel*, Bruxelles.
- LAMBERT W.G. 1982, « Booty from Egypt? », *JJS* 33, p.61-70.
- LEFÈVRE D. 2008, « Choix de textes », in Chr. ZIEGLER (éd.), *Reines d'Égypte, d'Hétéphères à Cléopâtre*, Paris, 2008, p.394-409.
- LEICHTY E. 2011, *The Royal Inscriptions of Esarhaddon, King of Assyria (660-669)*, RINAP4, Wynona Lake.
- LEXA Fr. 1926, *Papyrus Insinger: les enseignements moraux d'un scribe égyptien du premier siècle après J.-C.: texte démotique avec transcription, traduction française, commentaire, vocabulaire et introduction grammaticale et littéraire I*, Paris.
- LOHWASSER A. 2001a, *Die königlichen Frauen im antiken Reich von Kusch 25. Dynastie bis zur Zeit der Nastasen, Meroitica* 19, Wiesbaden.
- LOHWASSER A. 2001b, « Queenship in Kush: Status, Role and Ideology of Royal Women », *JARCE* 38, p.61-76.
- LORTON D. 1974, « Book Review: *Der königliche Harim im Alten Ägypten und seine Verwaltung* by Elfriede Reiser », *JARCE* 11, p.98-101.
- MACE A.Cr. 1921, « A Group of Hitherto unpublished Scarabs in the Metropolitan Museum, New York », *JEA* 7, p.36-38.
- MARIETTE A. 1889, *Les Mastabas de l'Ancien Empire. Fragment du dernier ouvrage de A. Mariette publié d'après le manuscrit de l'auteur par G. Maspero*, Paris, 1889.
- MEEKS D. 1998, *Année lexicographique: Égypte ancienne*, Paris.
- MEFFRE R. 2015, *D'Héracléopolis à Hermopolis. La Moyenne Égypte durant la Troisième Période intermédiaire (XXI^e-XXIV dynasties)*, Paris.
- MELVILLE S. 1999, *The Role of Naqia/Zakutu in Sargonid Politics*, SAAS 9, Helsinki.
- MEYRAT P., 2012, « Der Name der Kronprinzen Taharqas. Eine neue Deutung er keilschriftlichen Umschreibung *Ušaaḥuru* », *ZÄS* 139, 2012, p.46-65.
- MORAN W.L., V. HAAS et G. WILHELM 1987, *Les lettres d'El-Amarna. Correspondance diplomatique du pharaon*, LAPO 13, Paris.
- MORKOT R. G. 2000, *The Black Pharaohs*, Londres.
- NAGUIB S.-A. 1990, *Le clergé féminin d'Amon thébain à la 21^e dynastie*, OLA 38, Louvain.
- NORD D. 1970, « *hkr̄t nsw* = King's concubine? », *Serapis* 2, p. 1-16.
- NORD D. 1975, « Book Review: *Der königliche Harim im Alten Ägypten und seine Verwaltung*. By Elfriede Reiser », *JNES* 34, p. 142-145.
- PERDU O. 2002, *Recueil des inscriptions royales saïtes I*, Paris.
- PIERRET P. 1875, *Vocabulaire hiéroglyphique comprenant les mots de la langue, les noms géographiques, divins, royaux et historiques classés alphabétiquement*, Paris.
- POMEROY S.B. 1984, *Women in Hellenistic Egypt from Alexander to Cleopatra*, New York.
- POPE J. 2015, « Shepenwepet II and the Kingdom of Kush: Implications of a recent Study », in R. JASNOW et K.M. COONEY (éds), *Joyful in Thebes: Egyptological studies in honor of Betsy M. Bryan*, Atlanta, p.357-364.
- PRESSL D.A. 1998, *Beamte und Soldaten. Die Verwaltung in der 26. Dynastie in Ägypten (664-525 v. Chr.)*, Francfort-Vienne.

- QAHÉRI S. 2014, *Recherches sur la cour royale égyptienne à l'époque saïte (664-525 av. J.-C.)*, thèse de doctorat inédite, Université Lyon 2.
- QUAEGEBEUR J. 1990, «Les rois saïtes amateurs de vin», *Ancient Egypt* 21, p.241-271.
- RAVEN M. J. 2005, *The Tomb of Pay and Raia at Saqqara, ExcMem* 74, Leyde-Londres.
- REDFORD S. 2002, *The Harem Conspiracy. The Murder of Ramesses III*, Dekalb.
- REISER E. 1972, *Der königliche Harim im alten Ägypten und seine Verwaltung*, Vienne.
- ROBINS G. 1983, *Women in Ancient Egypt*, Londres.
- ROBINS G. 2001, «Queens», in D.B. REDFORD (éd.), *The Oxford Encyclopedia of Ancient Egypt* III, Oxford-New York, p.105-109.
- ROTH S. 2002, *Gebietlerin aller Länder. Die Rolle der königlichen Frauen in der fiktiven und realen Aussenpolitik des ägyptischen Neuen Reiches*, *OBO* 185, Fribourg-Göttingen.
- ROTH S. 2012, «Harem», in E. FROOD et W. WENDRICH (éds), *UCLA Encyclopedia of Egyptology* [en ligne], Los Angeles, p. 1-16. Disponible sur : <http://escholarship.org/uc/item/1k3663r3> (consulté le 16/09/2014).
- RYHOLT K. 2004, «The Assyrian Invasion of Egypt in Egyptian Literary Tradition: survey of the narrative source material», in J.G. DERCKSEN (éd.), *Assyria and beyond: studies presented to Mogens Trolle Larsen*, Leyde, p.483-510.
- RYHOLT K. 2012, «A Demotic Narrative in Berlin and Brooklyn concerning the Assyrian Invasion of Egypt», in V.M. LEPPER (éd.), *Forschung in der Papyrussammlung: eine Festgabe für das Neue Museum*, Berlin, p.337-353.
- SEIPEL W. 1977, «Harim», in W. HELCK et W. WESTENDORF (éds), *LÄ* II, 1977, col. 982-986.
- SHAW I. 2008, «Une ville-harem du Nouvel Empire: nouvelle étude archéologique du site de Gourob», in Chr. ZIEGLER (éd.), *Reines d'Égypte, d'Hétéphèrès à Cléopâtre*, Paris, 2008, p.104-115.
- SIMPSON W. K. 1974, «Polygamy in Egypt in the Middle Kingdom?», *JEA* 60, p. 100-105.
- SMITH H. S. et TAIT W.J. 1926, *Saqqâra demotic papyri. I. (P. Dem. Saq. I), Texts from Excavations* 7, Londres.
- SPALINGER A. 2009, *The Great Dedicatory Inscription of Ramesses II: a Solar-Osirian Tractate at Abydos*, Boston-Leyde.
- SPIEGELBERG W. 1914, *Die Sogennante demotische Chronik des Pap. 215 der Bibliothèque Nationale zu Paris: nebst den auf der Rückseite des Papyrus stehenden Texten, Demotischen Studien* 7, Leipzig.
- STEINDORFF G. 1936, «Skarabäen mit Namen von Privatpersonen der Zeit des Mittleren und Neuen Reichs aus der Sammlung S. M. des Königs Fuâs I», *ASAE* 36, p.161-186.
- TROY L. 1986, *Patterns of Queenship in Ancient Egyptian Myth and History*, *BOREAS* 14, Uppsala.
- VACHALA B. 1979, «Ein neuer Beleg der Polygamie», *ZÄS* 106, p.87-88.
- VERNUS P. 1981, «Omina calendérique et comptabilité d'offrandes sur une tablette d'offrandes de la XVIII^e dynastie», *RdE* 33, p.89-124.
- VERNUS P. 1983, *Affaires et scandales sous les Ramsès*, Paris.
- VITTMANN G. 2006, «Zwischen Integration und Ausgrenzung. Zur Akkulturation von Ausländern im spätzeitlichen Ägypten», in R. ROLLINGER et Br. TRUSCHNEGG (éds), *Altertum und Mittelmeerraum: die antike Welt diessseits und jenseits der Levante*.

- Festschrift für Peter W. Haider zum 60. Geburtstag, Oriens et Occidens 12*, Stuttgart, p.561-595.
- WARD W.A. 1986, *Essays on Feminine Titles of the Middle Kingdom and related Subjects*, Beyrouth.
- YOYOTTE J. 1962, «Les vierges consacrées d'Amon thébain», *CRAI*, p.43-52.
- YOYOTTE M. 2008, «Le 'harem' dans l'Égypte ancienne», in Chr. ZIEGLER (éd.), *Reines d'Égypte : d'Hétephérès à Cléopâtre*, Monaco, p.76-90.
- YOYOTTE M. 2012a, *Le «harem» royal dans l'Égypte ancienne. Enquête philologique, archéologique et prosopographique*, thèse de doctorat, université Paris IV-Sorbonne.
- YOYOTTE M. 2012b, «Le 'harem' royal (*jpt nsw*) et son personnel aux époques tardives: observations préliminaires», in Chr. ZIVIE-COCHE et I. GUERMEUR (éds), *Parcourir l'éternité. Hommages à Jean Yoyotte*, *BEHE* 156, Turnhout, p.1109-1122.
- ZAUZICH K.-Th. 2010, «Serpot und Semiramis», in J.C. FINKE (éd.), *Festschrift für Gernot Wilhelm anlässlich seines 65. Geburtstages am 28. Januar 2010*, Dresde, p.447-465.
- ZIEGLER N. 1999, *Le harem de Zimrî-Lîm. La population féminine des palais d'après les archives royales de Mari, Florilegium marianum IV, Mémoires de Nabu 5*, Antony.